

DOSSIER DE PRESSE

Mobilisez-vous
contre les bombes
à sous-munitions

INTERDICTION - DÉMINAGE - ASSISTANCE

LES VICTIMES
NE PEUVENT
PAS
ATTENDRE!



SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2009

15^e PYRAMIDE DE CHAUSSURES

RENDEZ-VOUS DANS
32 VILLES EN FRANCE

HANDICAP
INTERNATIONAL
sousmunitions.fr



© J.-F. Terni / Handicap International

En 2002, Hamid a 8 ans et vit à Kaboul, en Afghanistan.

Il joue au foot avec quatre copains lorsqu'un avion américain en mission rate sa cible. Une sous-munition tombe sur le terrain de jeux où se trouvent les cinq enfants. L'un d'entre eux est tué sur le coup et Hamid est grièvement blessé. Transporté à l'hôpital le plus proche, il est amputé de la jambe droite. Durant le bombardement, deux maisons ont également été détruites et leurs vingt-six occupants ont été tués. Aujourd'hui, Hamid vit avec sa mère, et ses cinq frères et sœurs, dans une petite maison qu'ils partagent avec trois autres familles. Appareillé, Hamid peut désormais aller à l'école ; mais il ne sera plus jamais un petit garçon comme les autres...

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2009 : 15^{ES} PYRAMIDES DE CHAUSSURES
32 PAYS AFFECTÉS PAR LES SOUS-MUNITIONS,
32 VILLES FRANÇAISES MOBILISÉES POUR LEUR DÉPOLLUTION !**

Samedi 26 septembre 2009, Handicap International organise les 15^{es} Pyramides de chaussures dans 32 villes de France. Forte de ses 700 000 signatures contre les bombes à sous-munitions (BASM) et du Traité d'interdiction signé le 3 décembre 2008 à Oslo, Handicap International souhaite une nouvelle fois mobiliser l'opinion publique contre ces armes. L'enjeu est de taille : pousser les Etats signataires du traité à le ratifier et à tenir leurs engagements afin de dépolluer les 32 pays affectés par les sous-munitions et de dégager des moyens nécessaires pour soutenir les victimes qui ne peuvent pas attendre !

Le 26 septembre, les citoyens français sont invités à venir affirmer leur engagement aux côtés de Handicap International, en signant la pétition contre les BASM et en venant déposer des paires de chaussures, témoignage de leur solidarité envers les victimes des mines antipersonnel et des sous-munitions. Les Pyramides de chaussures sont le point d'orgue de la mobilisation de Handicap International contre les BASM. Celles du 26 septembre qui auront lieu dans 32 villes de France sont les premières Pyramides depuis l'interdiction de ces armes obtenue après cinq ans de combat, en décembre 2008. Elles sont le symbole d'une

réussite, celle d'une mobilisation citoyenne qui a rassemblé 700 000 signatures contre les BASM ; celle de l'interdiction d'une arme dont 98% des victimes recensées sont des civils.

L'enjeu de ces 15^{es} Pyramides est de taille. Car si à ce jour 98 Etats dont la France ont signé le traité, seulement 10 l'ont également ratifié*, et l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction des BASM ne pourra survenir que six mois après la 30^e ratification. Cette année, les 32 villes organisatrices des Pyramides de chaussures se mobilisent afin d'obtenir la ratification du Traité d'interdiction des BASM par le plus grand nombre d'Etats, pour la dépollution des 32 pays affectés, et le soutien aux victimes des sous-munitions. Car si le traité interdit aux Etats signataires de fabriquer, d'utiliser, de vendre ou de stocker des bombes à sous-munitions, il les oblige également à dégager des moyens pour aider les victimes, leurs familles et les communautés touchées. ■

Les BASM sont composées d'un conteneur regroupant jusqu'à plusieurs centaines de mini-bombes, dispersées sur de larges zones au hasard de leur largage. 32 pays et territoires, comme le Laos, la Bosnie, l'Irak, l'Afghanistan ou le Liban, sont affectés par des sous-munitions non explosées (jusqu'à 40 % n'explorent pas à l'impact). 98 % des victimes recensées sont des civils. Dans les 9 pays les plus pollués, au moins 440 millions de sous-munitions ont été dispersées.

*au 1^{er} juillet 2009 : pays ayant signé et ratifié le Traité d'Oslo : Albanie, Autriche, Espagne, Irlande, Laos, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Siège, Sierra Leone. La France a signé le Traité mais ne l'a pas ratifié.

Plus d'informations sur www.sousmunitions.fr

Contact presse : Sophie Couturier – Tél. : 01 43 14 87 02 / 06 60 97 09 38

Email : scouturier@handicap-international.org

LE FONCTIONNEMENT DES BOMBES A SOUS-M

Les BASM sont composées d'un conteneur (bombe, obus, missile, roquette) regroupant, parfois par centaines, des mini-bombes explosives (appelées « sous-munitions »). Elles sont larguées par voie aérienne (avions, hélicoptères...) ou tirées par voie terrestre (canons, véhicules de combat, lance-roquettes...) : le conteneur s'ouvre dans les airs et éjecte les sous-munitions qui explosent, en principe, au contact du sol ou de l'objectif visé.

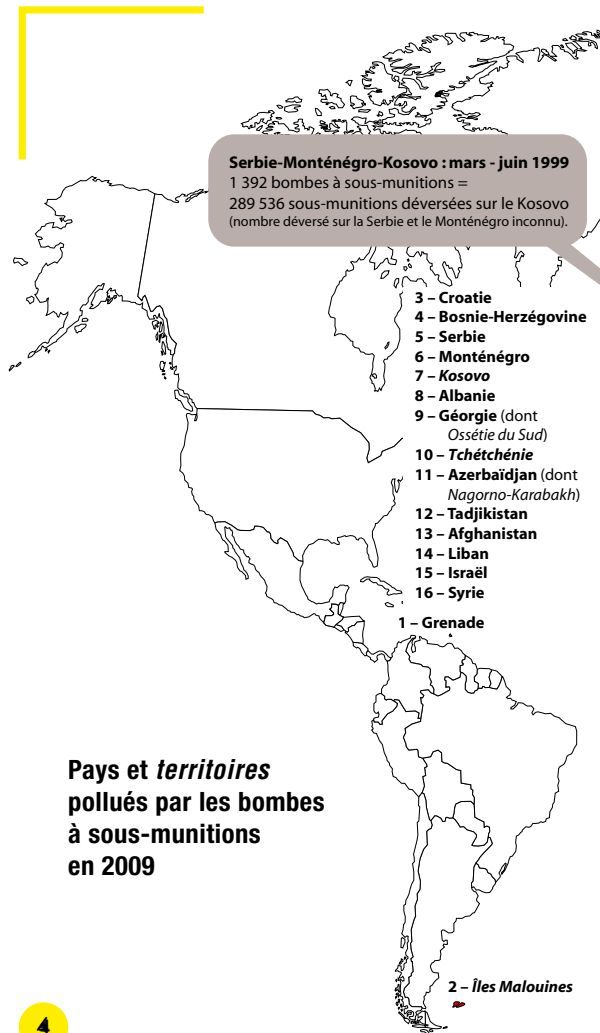
UNE ARME PARTICULIÈREMENT IMPRÉCISE

> Des frappes indiscriminées pendant les conflits

Dispersées au hasard de leur largage, les sous-munitions sont, par nature, destinées à recouvrir des surfaces très larges (plusieurs milliers de m²). Les civils qui vivent dans ces zones peuvent ainsi être tués ou mutilés pendant les bombardements. En n'opérant pas de distinction entre zones civiles et cibles militaires, les BASM violent ouvertement le droit international humanitaire*.

En outre, lors des derniers conflits, les armées ont régulièrement utilisé des BASM pour toucher des cibles militaires intentionnellement placées dans des zones à forte concentration de populations civiles, violant ainsi, par leur pratique, le droit international humanitaire.

* Selon les règles du droit international humanitaire (Protocole I des Conventions de Genève de 1949), les attaques menées pendant les guerres ne doivent jamais viser intentionnellement les populations civiles. Les armes employées par les parties en conflit doivent être utilisées de façon discriminante, c'est-à-dire en faisant la distinction entre populations et biens civils, et cibles militaires. Elles doivent être utilisées de façon proportionnée à la valeur de l'objectif militaire, interdisant toute attaque militaire où les pertes et les dommages attendus seraient excessifs.



UNITIONS

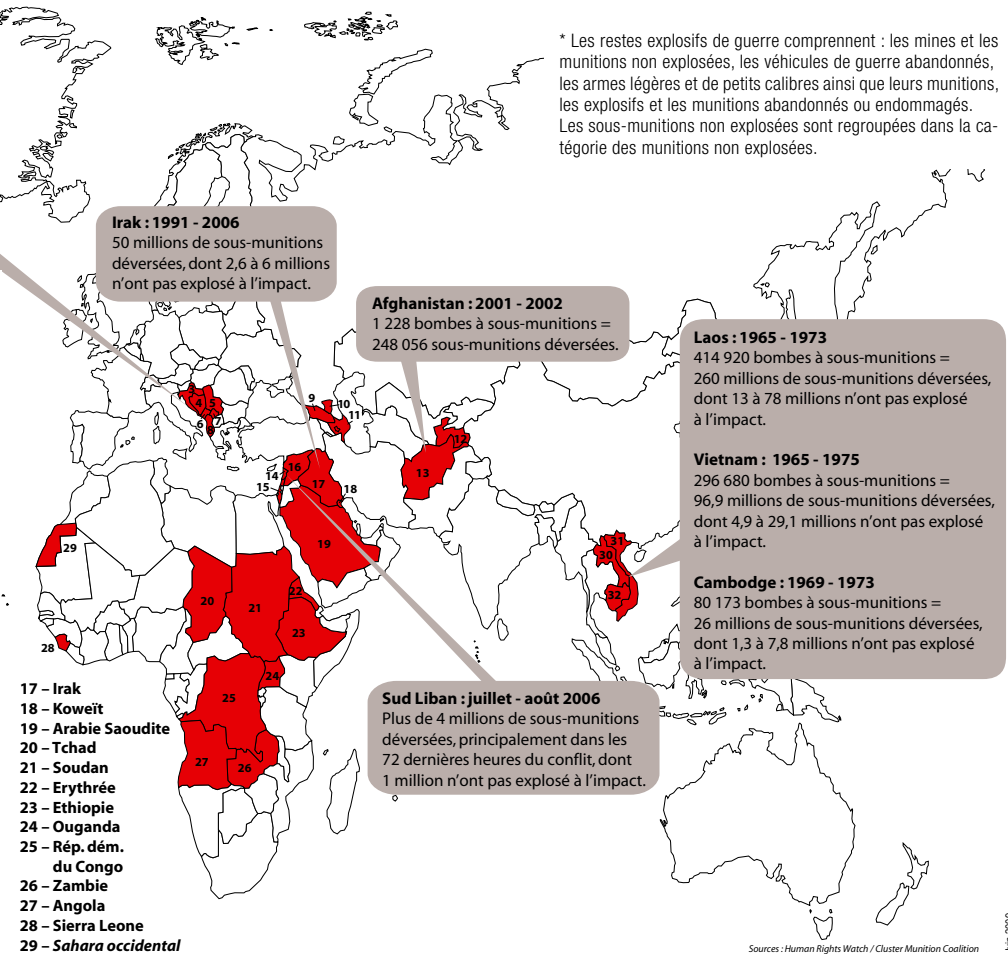
DES MINES ANTIPERSONNEL DE FAIT

**> 5 à 40 % des sous-munitions n'explo-
sent pas à l'impact, se transformant, de
fait, en mines antipersonnel**

Au-delà de l'hécatombe provoquée par les sous-munitions lors des bombardements, le taux d'échec particulièrement élevé à l'impact (entre 5 et 40 %) entraîne une pollution du-

table et particulièrement meurtrière. Gisant sur le sol, accrochées dans les arbres ou sur le toit des maisons, elles constituent une menace comparable à celle des mines antipersonnel. Instables et très sensibles, elles peuvent être déclenchées au moindre contact. Le taux d'échec élevé des sous-munitions en fait « le reste explosif de guerre »* le plus fréquent et le plus dangereux. ■

* Les restes explosifs de guerre comprennent : les mines et les munitions non explosées, les véhicules de guerre abandonnés, les armes légères et de petits calibres ainsi que leurs munitions, les explosifs et les munitions abandonnés ou endommagés. Les sous-munitions non explosées sont regroupées dans la catégorie des munitions non explosées.



Irak : 1991 - 2006
50 millions de sous-munitions déversées, dont 2,6 à 6 millions n'ont pas explosé à l'impact.

Afghanistan : 2001 - 2002
1 228 bombes à sous-munitions = 248 056 sous-munitions déversées.

Laos : 1965 - 1973
414 920 bombes à sous-munitions = 260 millions de sous-munitions déversées, dont 13 à 78 millions n'ont pas explosé à l'impact.

Vietnam : 1965 - 1975
296 680 bombes à sous-munitions = 96,9 millions de sous-munitions déversées, dont 4,9 à 29,1 millions n'ont pas explosé à l'impact.

Cambodge : 1969 - 1973
80 173 bombes à sous-munitions = 26 millions de sous-munitions déversées, dont 1,3 à 7,8 millions n'ont pas explosé à l'impact.

Sud Liban : juillet - août 2006
Plus de 4 millions de sous-munitions déversées, principalement dans les 72 dernières heures du conflit, dont 1 million n'ont pas explosé à l'impact.

- 17 - Irak
- 18 - Koweït
- 19 - Arabie Saoudite
- 20 - Tchad
- 21 - Soudan
- 22 - Erythrée
- 23 - Ethiopie
- 24 - Ouganda
- 25 - Rép. dém. du Congo
- 26 - Zambie
- 27 - Angola
- 28 - Sierra Leone
- 29 - Sahara occidental
- 30 - Laos
- 31 - Vietnam
- 32 - Cambodge

Sources : Human Rights Watch / Cluster Munition Coalition

Juin 2009

LES PYRAMIDES DE CHAUSSURES, 15 ANS DE



© JJ Bernard / Handicap International

Lancées en 1995 par Handicap International, les Pyramides de chaussures, organisées dans de nombreuses villes de France et d'Europe, se sont imposées comme le rendez-vous annuel de mobilisation des citoyens contre les mines antipersonnel et, depuis 2004, contre les bombes à sous-munitions (BASM). Au total, elles ont contribué à collecter près de 2 millions de signatures de pétition afin de faire pression sur les États et d'aboutir à l'interdiction de ces armes.

LE PRINCIPE : DES PYRAMIDES POUR S'INFORMER ET SE MOBILISER

À Lyon, Paris, Auxerre ou La Rochelle... Depuis 15 ans, Handicap International invite les citoyens à participer à cette grande journée de mobilisation populaire afin de :

- > se joindre au mouvement de protestation en signant la pétition contre les bombes à sous-munitions (voir 4^e de couverture) ;
- > témoigner sa solidarité envers les victimes, en déposant des paires de chaussures, afin d'ériger une pyramide de protestation* ;

- > s'informer sur les ravages causés par les mines et les BASM et connaître les actions de Handicap International grâce à des stands d'information et des animations pédagogiques ;
- > se retrouver autour d'animations festives.

LES RÉSULTATS : LES PYRAMIDES PÈSENT DE TOUT LEUR POIDS SUR LES ÉTATS

- > les Pyramides étaient initialement consacrées à la sensibilisation et à la mobilisation des citoyens pour l'interdiction des mines antipersonnel. Au total, en 1997, plus d'un

L'ENGAGEMENT POLITIQUE DE HANDICAP INTERNATIONAL

Handicap International est fondée en 1982 dans les camps de réfugiés cambodgiens de Khao I Dang. Très rapidement, les membres de l'association sont confrontés aux souffrances des milliers de réfugiés victimes de mines antipersonnel. En 1990, chaque mois, 200 Cambodgiens sont victimes d'un accident par mine. En 1992, Handicap International décide de s'engager dans le combat pour l'interdiction de ces armes, en fondant avec cinq autres ONG la Campagne Internationale pour Interdire les Mines antipersonnel (ICBL). En 1997, après 5 ans de mobilisation citoyenne et de pression sur les États, le Traité d'interdiction des mines antipersonnel est signé à Ottawa. L'association, ainsi que les autres membres d'ICBL, reçoivent le prix Nobel de la paix la même année. En 2004, Handicap International lance le combat pour l'interdiction des bombes à sous-munitions. Le Traité d'Oslo interdisant ces armes est ouvert à la signature en décembre 2008.

* En fin de journée, les chaussures récupérées sont confiées à des associations partenaires qui les trient et les redistribuent à des personnes défavorisées.

Mobilisation Citoyenne et Politique

million de citoyens ont signé l'appel de Handicap International pour l'interdiction de ces armes. Cette mobilisation citoyenne, dont les Pyramides restent la manifestation la plus importante, associée à celle de dizaines d'autres ONG et de certains États, a permis d'aboutir au Traité d'interdiction des mines antipersonnel signé à Ottawa en 1997.

> Depuis 2004, les Pyramides de chaussures sont dédiées à la lutte contre les BASM. Au total, plus de 700 000 signatures ont été collectées entre 2004 et 2008, dont près de 350 000 sur les Pyramides. Comme pour les mines, elles ont permis de faire pression sur les États, notamment la France, et d'aboutir au Traité d'Oslo de 2008 interdisant les BASM.

BÉNÉVOLES, VIP... ILS ONT TOUS

RENDEZ-VOUS SUR LES PYRAMIDES !

> **Isabelle Carré, Roschdy Zem, Jane Birkin...** Chaque année, les visiteurs des Pyramides de chaussures peuvent constater que leur engagement contre les mines ou les BASM est partagé par de nombreux artistes, chanteurs ou comédiens.

> Les Pyramides sont également l'occasion de réaliser que l'engagement des bénévoles aux côtés de l'association ne se dément pas. Au total, ils sont plus de **2 000** à travailler sur l'organisation de l'événement. ■

32 VILLES MOBILISÉES !

Allinges (74), Place de la Mairie, 10h - 17h

Amiens (80), Place Gambetta

Aubagne (13), Cours Maréchal Foch

Auxerre (89), Place de l'Hôtel de Ville

Bordeaux (33), Place Camille Jullian (à confirmer)

Cergy (95), Place des Arts

Chambéry (73), Place Saint-Léger

Clermont-Ferrand (63), Place de la Victoire, 10h - 18h30

Coudekerque-Branche (59), Place de la Convention

Evreux (27), Square Georges Brassens

La Rochelle (17), Place de Verdun

Le Luc (83), Place de la Liberté

Lille (59), Place Rihour, 10h - 18h30

Lyon (69), Place Bellecour, 10h - 21h

Marseille (13), Place Stalingrad - Les Danaïdes, 9h - 18h

Nancy (54), Place Maginot

Nantes (44), Place du Commerce

Nice (06), Jardins Albert 1^{er} (côté Place Masséna)

Paris (75), Place de la Bastille / Esplanade de l'Arsenal, 10h-21h

Perpignan (66), Rue Foch, Parvis du Conservatoire de Musique

Prats-de-Mollo (66), Le Foirail

Quimper (29), Place Saint-Corentin, 9h - 18h

Rennes (35), Place Hoche

Revel (31), Place Philippe VI de Valois

Rouen (76), Esplanade de l'Hôtel de Ville

Saint-Nazaire (44), Place des Droits de l'Homme et du Citoyen

Sélestat (67), Place de la Victoire, 10h - 18h

Strasbourg (67), Place Gutenberg

Toulon (83), Place d'Armes

Toulouse (31), Place du Capitole

Valenciennes (59), Place d'Armes

Verdun (55), Cour d'honneur du Centre Mondial de la Paix, 9h30 - 18h

MINES / BOMBES À SOUS-MUNITIONS : LES

Chaque année, plusieurs milliers de personnes sont victimes des mines anti-personnel et des bombes à sous-munitions. Alors que le nombre de survivants blessés par les mines et les BASM continue d'augmenter, les moyens nécessaires pour faire respecter leurs droits, notamment à travers leur prise en charge médicale et leur insertion sociale et économique, diminuent. Parce que les victimes ne peuvent pas attendre, Handicap International appelle les citoyens à mettre les États face à leurs responsabilités, à la fois en termes de déminage, d'assistance aux victimes mais également de mise en œuvre de l'interdiction.

... POUR QUE CESSE L'INTOLÉRABLE MENACE DES BASM

> Plusieurs milliards de sous-munitions sont stockées dans les arsenaux de 70 pays. 17 pays sont suspectés de fabriquer encore ces armes en 2009.

> Actuellement, 32 États et territoires sont pollués par les sous-munitions. L'ampleur de la menace que constituent les BASM est considérable.

> Il est impératif que les procédures de ratification soient lancées le plus rapidement possible. En effet, le Traité d'interdiction des BASM n'entrera officiellement en vigueur que 6 mois après la 30^e ratification.

> Cependant, afin d'éviter de nouvelles victimes, les États signataires doivent, sans attendre l'entrée en vigueur du traité, débloquer les fonds nécessaires à la dépollution et à la prévention des accidents, ainsi qu'à la destruction des stocks.

... POUR QUE LES BESOINS DES VICTIMES SOIENT PRIS EN COMPTE

Qui sont les victimes ?

> Près de **500 000 personnes** dans le monde ont survécu à un accident par mine,

sous-munition ou autre reste explosif de guerre. Elles sont souvent gravement blessées, en majorité amputées et psychologiquement marquées. La société et le gouvernement sont souvent incapables de leur garantir l'accès aux soins médicaux, psychologiques et de réadaptation ; de les accompagner vers la reprise d'une activité professionnelle ; d'assurer leur pleine participation à la vie sociale, culturelle et politique de la communauté.

> **98 % des victimes recensées de sous-munitions sont des civils** : hommes, femmes, enfants, tués ou blessés lors des bombardements ou longtemps après la fin des conflits lorsqu'ils tentent de reprendre le cours normal de leur vie.

> 76,8 % des victimes de sous-munitions sont des hommes, **27 % sont des enfants**.

> **Dans 60 % des cas, l'accident a eu lieu au cours d'activités liées à la subsistance des populations** (agriculture, élevage, collecte de bois, accès aux puits...). L'agriculture constitue la principale source de revenu des habitants dans une grande majorité des zones polluées. Dans ces pays, la pollution des terres par les sous-munitions constitue donc une véritable catastrophe pour une population qui se voit privée de son seul moyen de

VICTIMES NE PEUVENT PAS ATTENDRE !

subsistance. Au-delà du seul impact agricole, la présence de sous-munitions dans un pays entrave également la reprise économique (blocage des routes, pollution des habitations...) et le retour des personnes déplacées.

> Au Vietnam, 97% des familles touchées par les mines et les restes explosifs de guerre gagnent moins de 200 \$ par an (soit l'équivalent de 143€). À l'image des victimes vietnamiennes, la majorité des personnes touchées par les BASM sont issues des catégories les plus pauvres de la population.

Outre les victimes directes de ces armes, **les familles des personnes tuées ou blessées sont également touchées** : en plus de l'impact psychologique causé par l'accident, elles subissent la plupart du temps un préjudice socioéconomique majeur (perte de revenus si la personne blessée ou tuée était en charge de toute la famille, coûts des soins médicaux et de réadaptation, enfants souvent contraints de quitter l'école pour travailler si les parents ne peuvent plus le faire...).

Quelles sont les aides apportées par les pays ?

> Seul 1% des fonds dédiés à l'action contre les mines est consacré aux victimes. Soit 4,3 millions de dollars.

> Selon le rapport 2008 de l'Observatoire des mines, les fonds alloués à l'action contre les mines, dont l'assistance aux victimes, ont diminué de 45 millions de dollars entre 2006 et 2007.

Pour Handicap International, les États doivent respecter les engagements pris dans le cadre des Traités d'Oslo et d'Ottawa, et augmenter sans tarder les fonds dédiés à la prise en charge des victimes.

... POUR QUE LES ZONES POLLUÉES SOIENT NETTOYÉES

> Au moins 95 pays et 6 territoires sont affectés par des mines antipersonnel et des restes explosifs de guerre. La pollution totale est estimée à plusieurs milliers de km².

Comme les mines antipersonnel, les sous-munitions non explosées continuent de polluer les terres pendant des années, voire des décennies après la fin des conflits.

> Au Liban, immédiatement après la fin du conflit de 2006, environ 36% des terres agricoles du Sud Liban étaient polluées par des sous-munitions non explosées*. À l'image du Sud Liban, de nombreux pays pollués par les sous-munitions voient leur reprise économique considérablement entravée par cette pollution.

Pour Handicap International, parce que les victimes ne peuvent pas attendre, les États doivent accélérer la dépollution de leurs territoires afin de respecter les engagements pris dans le cadre des Traités d'Ottawa et d'Oslo. ■

*Source : Circle of impact - The Fatal Footprint of Cluster Munitions on People and Communities, Handicap International - Bruxelles, mai 2007

TRAITÉ D'OSLO : LES ÉTATS SE SONT ENGAGÉS !

Le 3 décembre 2008, le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions a été signé à Oslo, en Norvège. Il constitue une avancée sans précédents du droit international humanitaire. Désormais, les États signataires ne pourront plus utiliser, fabriquer, vendre ou stocker de bombes à sous-munitions. Mais le traité va plus loin en les obligeant à dégager des moyens pour aider les victimes, leurs familles et les communautés affectées. En signant le traité, les États s'engagent directement auprès des populations touchées. Handicap International entend les rappeler à leurs obligations et œuvre pour qu'un maximum d'États rejoignent et appliquent rapidement cette nouvelle norme internationale.



LA FIN PROCHAINE DE LA MENACE DES BASM

Dès son entrée en vigueur, le Traité d'Oslo marquera un coup d'arrêt à la menace des BASM aux conséquences humanitaires inacceptables : elles ne pourront être produites, utilisées, transférées ou stockées (art. 1)¹. Les États devront ainsi détruire leurs stocks dans un délai de 8 ans (art. 3). Par ailleurs, plus aucun territoire ne pourra rester pollué indéfiniment (art. 4) : les États pollués auront 10 ans pour nettoyer leur territoire des sous-munitions et les autres États parties auront la responsabilité de pourvoir financièrement et/ou techniquement à la dépollution des zones touchées, avec une responsabilité particulière pour les États pollueurs.

LES OBLIGATIONS D'ASSISTANCE AUX VICTIMES

Mais le Traité d'Oslo va plus loin : c'est la première fois que les droits des victimes (survivants, familles et communautés affectées) sont décrits de manière si explicite et détaillée dans un traité d'interdiction d'une arme. Les États devront dégager des moyens (financiers, humains) pour que les victimes aient accès à la santé, à la réadaptation, au soutien psychologique et à l'insertion sociale et économique. Ils devront rendre des comptes sur leurs activités et leurs progrès. L'article 5, largement inspiré des recommandations des ONG de terrain comme Handicap International, définit ainsi les obligations des États en matière d'assistance aux victimes (collecte de don-

1. Certaines armes, à effet de dispersion limité ou munies de systèmes de détection et d'auto-destruction, ne sont pas interdites. N'entrent pas dans la définition des bombes à sous-munitions concernées par le traité : les sous-munitions contenant des sous-munitions de plus de 20 kg chacune, et les munitions qui, afin d'éviter les effets indiscriminés sur une zone et les risques posés par les sous-munitions non explosées, répondent à plusieurs critères techniques combinés (moins de 10 sous-munitions par conteneur, dont chacune pèse plus de 4 kg, conçue pour détecter et détruire une cible unique, équipée d'un mécanisme d'autodestruction ou d'auto-désactivation électronique).

nées, soins médicaux, réadaptation physique, soutien psychologique, insertion sociale et économique, lois et politiques publiques sur le handicap). **Désormais, les États signataires sont dans l'obligation légale d'assister toutes les**

victimes de BASM sans aucune discrimination, et pour cela, de mobiliser des fonds nationaux et internationaux. Ils doivent respecter cet engagement. ■

CALENDRIER : LA LONGUE MARCHÉ VERS L'INTERDICTION DES BASM

1967 : la révolte de Jean-Paul Sartre

Révolté par l'utilisation massive des bombes à sous-munitions par l'armée américaine au Vietnam, le philosophe Jean-Paul Sartre est le premier à dénoncer l'utilisation de ces armes.

1974 : première demande d'interdiction

Le Liban et 12 autres États lancent un appel à l'interdiction des BASM lors de la Conférence diplomatique sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire. Celui-ci reste sans suite.

1980 – 2006 : une impasse diplomatique

Malgré des appels insistants, notamment de Kofi Annan en 2006, et des débats réguliers sur la question, les États qui participent à la Convention sur certaines armes classiques (CCW) ne parviennent pas à se mettre d'accord sur la solution à apporter au problème des BASM.

2003 : création de la Coalition internationale contre les sous-munitions

Afin de parvenir à l'interdiction des bombes à sous-munitions, six ONG dont Handicap International créent la Coalition internationale contre les sous-munitions (CMC).

Été 2006 : l'horreur libanaise

En un mois, 4 millions de sous-munitions sont dispersées² sur le Sud Liban. Un million d'entre elles n'explorent pas à l'impact. Le fléau des BASM est mis sur le devant de la scène ; en novembre, la Norvège, soutenue par les ONG et plusieurs États, décide de lancer des négociations pour leur interdiction.

2007 – 2008 : pays affectés contre pays producteurs

Les négociations pour l'interdiction des BASM sont ouvertes les 22 et 23 février 2007 à Oslo. Durant tout le processus, les pays affectés et les pays du Sud ont affronté les pays producteurs, stockeurs et potentiellement utilisateurs, notamment sur la définition des bombes à sous-munitions qui seront interdites. Aux conférences de Lima (mai 2007), Vienne (décembre 2007), Wellington (février 2008) et Dublin (mai 2008), les débats sont âpres et tendus.

3 décembre 2008 : signature du Traité d'Oslo

Le Traité d'interdiction des BASM est ouvert à la signature. 94 États signeront le traité pendant l'événement et 4 le ratifieront. Ils seront rejoints par d'autres pays dans les mois qui suivent. Au 1^{er} juillet 2009, 98 États avaient signé le traité.

2. Source : Centre de coordination de l'action contre les mines des Nations unies au Sud Liban.

FRANCE / ÉTATS-UNIS : LEURS POSITIONS, NOS

LE CAS FRANÇAIS

Longtemps réticente à l'idée d'un processus spécifique pour l'interdiction des BASM, la France a finalement pris part à partir de 2007 aux négociations visant à un traité d'interdiction. Pendant tout le processus, les représentants français se sont engagés aux côtés d'autres États pour défendre très fermement certaines positions, parmi lesquelles la limitation de l'interdiction aux « BASM les plus dangereuses ». La France a signé le Traité d'Oslo en décembre 2008.

Dès que le traité entrera en vigueur, la France devra répondre à ses obligations :

> Ne plus utiliser de BASM

La dernière utilisation de BASM par la France remonte à la guerre du Golfe en 1991, dans le cadre d'une intervention de l'OTAN.

> Ne plus fabriquer de BASM

Les entreprises françaises fabriquant des composants de BASM devront cesser leurs productions. Ont produit des sous-munitions ou leurs composants dans le passé : Giat Industries, Matra Armement (aujourd'hui intégrée au consortium européen EADS sous le sigle MBDA), Thomson-Brandt Armements (aujourd'hui intégrée au groupe Thalès) et Alkan (également intégrée à EADS).

> Ne plus vendre de BASM

Depuis de longues années déjà, la France n'exporte plus de bombes à sous-munitions. Elle en a exporté par le passé (en particulier le modèle Belouga BL-66), notamment en Argentine, en Grèce et en Inde.

> Détruire ses stocks

La France devra détruire ses 22 000 roquettes M-26 (qui contiennent environ 14,17 millions de sous-munitions M-77) et ses 13 000 obus OGR (qui contiennent environ 819 000 sous-munitions). En revanche, elle pourra conserver ses 100 missiles Apache et ses 5 500 obus Bonus. Ceux-ci contiennent respectivement 2 et 10 sous-munitions et ne sont pas concernés par l'interdiction.

> Financer l'action contre les BASM et l'assistance aux victimes

En 2007, alors que la France représente la 8^e puissance mondiale en termes de PIB, elle ne finance que 2,4 millions de dollars (hors contribution aux actions de la Commission européenne) sur les 430 millions débloqués par 26 pays et la Commission européenne. Ce qui la place au 19^e rang mondial des pays financeurs, loin derrière les États-Unis, le Danemark, la Suède, la Belgique ou l'Italie... Pire, entre 2005 et 2007, les fonds français débloqués pour l'action contre les restes explosifs de guerre ont baissé de 45 %.

> Nos attentes

- Que la France débloque les fonds nécessaires pour l'action contre les mines et les BASM.
- Que la France respecte les obligations en termes d'interdiction des BASM.
- Que la France fasse la promotion du Traité d'Oslo auprès de ses partenaires non signataires, notamment européens.

ATTENTES

LE CAS AMÉRICAIN

À eux-seuls, les États-Unis possèdent entre 700 millions et un milliard de sous-munitions. Ce sont les plus grands producteurs, stockeurs et utilisateurs de bombes à sous-munitions au monde.

Entre 1965 et 1975, les États-Unis ont massivement bombardé le Vietnam, le Cambodge et le Laos. **Un total de 383 millions de sous-munitions ont été larguées dans ces pays.**

Au cours des dix dernières années, des sous-munitions de fabrication américaine ont été déversées sur le Kosovo, l'Afghanistan, l'Irak, le Liban.

> Interdiction des BASM :

- Tout comme ils s'étaient opposés à l'interdiction des mines antipersonnel lors du processus d'Ottawa, les États-Unis se sont positionnés résolument contre l'interdiction des BASM. Ils ont tenté de faire échouer le processus d'Oslo en exerçant des pressions sur des pays participants. **En 2008, l'administration américaine a en effet menacé les pays signataires du futur traité de ne plus participer à des opé-**

rations conjointes de maintien de la paix ou d'aide humanitaire.

- Cependant, l'arrivée de Barack Obama à la tête du pays et les positions qu'il a prises avant et après son élection peuvent laisser présager une amélioration de la position américaine.

Les déclarations du candidat Obama pendant la campagne présidentielle selon lesquelles il soutenait « vivement les initiatives internationales limitant les dangers des armes conventionnelles pour les civils » et souhaitait « reconquérir le leadership sur cette question en rejoignant nos alliés dans les négociations » sont de bon augure.

La loi du 11 mars 2009 interdisant l'exportation des sous-munitions dont le taux de raté est supérieur à 1% est un pas dans la bonne direction : de facto, c'est la quasi-totalité des BASM américaines qui sont interdites à l'exportation, alors même que le pays est le premier exportateur de ces armes.

> Nos attentes

Que les États-Unis signent et ratifient sans délai le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions. ■

Classement des pays selon leur contribution à l'action contre les mines en 2007

(en millions de dollars)



LES ACTIONS DE HANDICAP INTERNATIONAL

Depuis 1982, Handicap International agit auprès des populations vulnérables et notamment auprès des victimes de mines ou de BASM, afin de leur permettre de retrouver des conditions de vie décentes. L'association conduit également des opérations de déminage et de prévention des accidents pour diminuer les risques que les mines ou les BASM font peser sur les populations civiles.

SOIN / RÉADAPTATION

La prise en charge des personnes blessées lors d'un accident par mine ou autre reste explosif de guerre nécessite dans un premier temps une intervention médicale et paramé-



© Gaspard Duroselle

dicale. Handicap International conduit ainsi des programmes d'appareillage et de rééducation dans 43 pays.

Au cœur des actions de Handicap International depuis sa création, chaque projet de réadaptation doit avant tout être adapté aux parcours de vie de chacun et aux capacités techniques et professionnelles locales.

INSERTION

Parallèlement à ces interventions, l'association travaille également aux côtés des victimes et de leur communauté afin de faciliter leur insertion sociale et économique.

Handicap International soutient ainsi des projets professionnels en facilitant notamment l'accès aux prêts bancaires, à la formation professionnelle et à l'emploi salarié. L'asso-



© Warming pour Handicap International

AUPRÈS DES VICTIMES

ciation encourage également l'accès des enfants handicapés, dont ceux victimes de reste explosif de guerre, à une éducation de qualité. L'association soutient l'intégration individuelle des élèves en milieu ordinaire adapté à leurs besoins. Elle travaille également à la création de liens avec les structures et les ressources spécialisées.

LÉGISLATION ET POLITIQUES PUBLIQUES

Handicap International travaille auprès des organisations de personnes handicapées (y compris les survivants de mine et BASM) aux niveaux local, national et international, afin que leurs droits à la santé, à l'éducation, au travail... soient respectés. Cela inclut des actions de sensibilisation de la société aux droits des personnes handicapées et un travail d'information et de formation des professionnels et des autorités concernées pour que tous les services ordinaires soient également accessibles aux personnes handicapées.

DÉMINAGE

Le déminage humanitaire couvre l'ensemble des activités permettant l'élimination des dangers que représentent les mines et autres engins non explosés. Cette démarche comprend les enquêtes techniques, la cartographie, le marquage, la destruction des engins, la documentation faisant suite au déminage, la liaison avec les communautés pour la lutte anti-mines et la remise des terrains déminés ou dépollués à disposition des populations.



© P. Vermeulen / Handicap International

Handicap International mène ou soutient des programmes de déminage humanitaire : en Bosnie-Herzégovine, au Laos, au Liban, au Mozambique, en République démocratique du Congo, au Sénégal (Casamance) et au Tchad.

L'association conduit également des programmes d'éducation à la prévention des accidents par mines et autres engins non explosés, afin de permettre aux populations menacées de gérer les risques au quotidien et sur le long terme, et de contribuer ainsi à la diminution du nombre de victimes. ■



© Vanessa Braun

BOMBES À SOUS-MUNITIONS

INTERDICTION - DÉMINAGE - ASSISTANCE

LES VICTIMES NE PEUVENT PAS ATTENDRE !

Après cinq ans de mobilisation de la société civile et des Etats, le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions a été ouvert à la signature en décembre 2008 à Oslo. Dix ans après l'interdiction des mines antipersonnel, ce Traité constitue une avancée sans précédents du droit international humanitaire. Cependant, aujourd'hui, pour que les bombes à sous-munitions cessent d'être une menace quotidienne pour les civils et que ce Traité épargne vraiment des vies, TOUS les États doivent y adhérer et contribuer sans attendre à l'assistance aux victimes et à la dépollution des pays affectés.

C'est pourquoi Handicap International appelle les États :

- À signer et ratifier sans délai le Traité d'interdiction des bombes à sous-munitions
- À promouvoir le Traité auprès des pays non signataires
- À contribuer aux moyens nécessaires pour l'assistance aux victimes et la dépollution des pays affectés

En savoir plus sur www.sousmunitions.fr

MERCI À NOS PARTENAIRES

